

TARIFS AU 1er NOVEMBRE 2018

CONDITIONS ET TARIFS APPLICABLES AUX OPERATIONS BANCAIRES PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offres groupées (Package)
et hors promotions et tarifs spécifiques

Abonnement à des services de banque à distance (internet) Accès et connexion à la charge de l'abonné et facturés par les divers opérateurs en fonction des tarifs en vigueur.	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	service non proposé
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat	35 € / an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé	39 € / an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte Griffon)	25 € / an
Frais par retrait d'espèces à un GAB / DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) (agence ou internet)	3 € / virement
Paie ment d'un prélèvement SEPA	
- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
- Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit
Commission d'intervention (avec un plafond de 80 € / mois)	6 € / opération
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Griffon Protection)	19 € / an
Frais de tenue de compte	0,90 € / mois (soit pour information 10,80€ / an)

Les établissements de crédit se sont engagés dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur internet un extrait standard de tarifs.